



TERMES DE RÉFÉRENCE

**TERMES DE RÉFÉRENCE POUR LE RECRUTEMENT D'
UNE ENTREPRISE SPÉCIALISÉE DANS LES INTRANETS ET LES ESPACES DE
TRAVAIL NUMÉRIQUES, AFIN D'EXAMINER, D'AMÉLIORER, DE DÉVELOPPER,
DE DÉPLOYER ET D'INSTALLER UNE PLATEFORME INTRANET DE LA CEDEAO À
HAUTE DISPONIBILITÉ**

Date : mai 2026

INFRASTRUCTURE DE LA PLATEFORME INTRANET DE LA CEDEAO

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

La CEDEAO souhaite faire appel à un cabinet de conseil spécialisé dans les intranets d'entreprise et les espaces de travail numériques pour la mise en place d'une plateforme intranet moderne. Cette plateforme renforcera la collaboration interne, la communication institutionnelle, le partage des connaissances, la gestion des fichiers et la numérisation des processus administratifs, tout en permettant un accès contrôlé aux tiers autorisés, le cas échéant. La mission de conseil se déroulera sur 70 jours ouvrables répartis sur six (6) mois consécutifs. Le cabinet analysera la situation actuelle, définira les exigences et l'architecture, configurera/développera et déploiera la solution, et fournira la documentation et la formation au personnel désigné de la CEDEAO. Le déploiement sera progressif, débutant par une première phase couvrant une partie de la Commission et certains organes, avant d'être étendu aux autres entités. La solution cible devra être hautement disponible et reposer sur une architecture distribuée à charge équilibrée, s'appuyant sur les serveurs de la CEDEAO au siège de la Commission et sur des serveurs cloud. Elle offrira également la synchronisation des fichiers hors ligne, l'automatisation des flux de travail intégrée et des fonctionnalités d'intelligence artificielle intégrées afin de faciliter l'utilisation et l'exploitation de l'intranet par le personnel de la CEDEAO et les tiers autorisés.

I. CONTEXTE

La Commission de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et ses organes ont besoin d'un intranet d'entreprise moderne pour faciliter la communication interne, la collaboration, le partage des connaissances, la gestion contrôlée des fichiers et la prestation de services au sein de ses différentes institutions et sites. En tant qu'institution publique régionale, la CEDEAO gère un volume important d'informations, de documents de travail et d'interactions administratives qui nécessitent des espaces de travail numériques sécurisés, accessibles et bien gouvernés.

La CEDEAO souhaite s'affranchir des silos d'information fragmentés, des procédures administratives manuelles et du manque de visibilité interinstitutionnelle en mettant en œuvre une plateforme intranet intégrée. La solution future devra permettre une intégration progressive, en commençant par un premier groupe comprenant une partie de la Commission et certains organes, puis en s'étendant ultérieurement aux autres entités. Elle devra également garantir aux utilisateurs un accès hors ligne aux fichiers synchronisés et une continuité de service grâce à un modèle de déploiement hybride résilient.

Pour répondre à ces besoins, la CEDEAO prévoit de mettre en œuvre un intranet dédié et une plateforme de travail numérique intégrant des outils de collaboration, la synchronisation des fichiers, l'automatisation des flux de travail et des services assistés par l'IA, et recherche une expertise spécialisée pour fournir la solution dans un délai et un niveau d'effort définis.

II. OBJECTIF DU TRAVAIL

L'objectif de cette mission de conseil est d'examiner et de renforcer les pratiques intranet et de travail numérique de la CEDEAO et de mettre en œuvre (développer/configurer, déployer et installer) une plateforme intranet d'entreprise hautement disponible qui prend en charge le déploiement

progressif, la collaboration sécurisée, les espaces de fichiers utilisateurs synchronisés, la numérisation des processus administratifs basée sur les flux de travail et les services d'IA intégrés pour le personnel de la CEDEAO et les tiers autorisés.

III. RÉSULTATS ATTENDUS DU PROJET

- Une évaluation validée de l'environnement intranet, de collaboration, de partage de fichiers et de processus administratifs actuel, y compris la préparation au déploiement du lot 1 dans certaines entités et organes/organismes de la Commission.
- Un ensemble de spécifications et d'architecture cible couvrant l'architecture de l'information, les rôles des utilisateurs, la sécurité, le déploiement hybride à haute disponibilité, la synchronisation hors ligne, l'automatisation des flux de travail, les cas d'utilisation de l'IA et les principes de déploiement.
- Une plateforme intranet configurée et opérationnelle en phase de test et de production (phase 1), avec équilibrage de charge, composants distribués sur site/cloud, surveillance et procédures d'exploitation documentées.
- Un premier déploiement a été réalisé pour certains utilisateurs et entités, comprenant des espaces de collaboration, des référentiels de connaissances, la recherche, des zones de fichiers synchronisées et un modèle de support validé pour un déploiement ultérieur.
- Les processus administratifs prioritaires sont numérisés grâce à un moteur de flux de travail intégré comprenant des formulaires électroniques, des approbations, des notifications, des voies d'escalade et des pistes d'audit.
- Des capacités d'IA intégrées, mises en œuvre et gérées pour améliorer la recherche, la navigation, la découverte de contenu et l'assistance multilingue aux utilisateurs, ainsi que la formation, le transfert et une feuille de route pour l'extension aux entités restantes.

IV. ÉTENDUE DES TRAVAUX, TYPE ET DURÉE DU CONTRAT

La CEDEAO proposera un contrat conformément à ses règles et procédures applicables. Ce contrat est d'une durée de six (6) mois consécutifs, pour un volume d'intervention total de soixante-dix (70) jours ouvrables. Ces jours ne seront pas nécessairement consécutifs ; le consultant sera mobilisé selon un plan de travail convenu, avec des périodes de forte activité correspondant aux étapes clés (évaluation, architecture, configuration, développement des flux de travail/de l'IA, déploiement du premier lot et transfert). La mise en œuvre suivra une approche de déploiement progressif, le premier lot étant déployé en premier, puis une extension sera préparée pour les autres entités et organes de la Commission.

A. Étendue des travaux (Plateforme intranet de la CEDEAO)

La société Enterprise Intranet and Digital Workplace effectuera les tâches ci-dessous, strictement limitées à l'examen, la conception, la configuration, le déploiement progressif et le transfert de la plateforme intranet de la CEDEAO.

- Mener une phase de lancement (démarrage, cartographie des parties prenantes au sein de la Commission et des organes/organismes, confirmation du périmètre, des livrables et du calendrier du lot 1).
- Examiner l'environnement intranet/de collaboration existant, les pratiques de partage de documents et de fichiers, les processus administratifs, les dispositifs d'identité/d'accès et le

paysage de connectivité/stockage, et identifier les lacunes, les contraintes et les facteurs de préparation pertinents pour le déploiement.

- Définir les exigences fonctionnelles et techniques de la plateforme intranet, notamment les rôles des utilisateurs, l'architecture de l'information, le contenu multilingue, la recherche, les espaces de collaboration, la gestion des fichiers, la synchronisation hors ligne, l'automatisation des flux de travail, les cas d'utilisation de l'IA, l'accès externe approuvé, l'audit et la gouvernance.
- Concevoir l'architecture de la solution cible, comprenant un front-end d'équilibrage de charge, des composants d'application distribués, des services de données/stockage, des contrôles de sécurité, la sauvegarde/surveillance et un déploiement hybride tirant parti des serveurs sur site de la CEDEAO au siège de la Commission ainsi que des serveurs basés sur le cloud.
- Préparer le modèle de déploiement progressif et le plan de déploiement, en identifiant les participants du lot 1, l'approche de transition, les modalités de soutien et la voie d'extension aux autres entités et organes de la Commission.
- Développer/configurer la plateforme intranet, y compris les espaces départementaux/organisationnels, les bibliothèques de documents, les fonctionnalités d'actualités et de communication, la recherche d'entreprise, les autorisations, les modèles, les tableaux de bord et les rapports.
- Configurer et tester la prise en charge sécurisée des fichiers hors ligne afin que les dossiers de bureau désignés des utilisateurs se synchronisent automatiquement avec leurs espaces intranet, avec des politiques de synchronisation, une gestion des conflits et des procédures de récupération appropriées.
- Configurez le moteur de flux de travail intégré et numérisez les processus administratifs prioritaires grâce à des formulaires électroniques, au routage, aux approbations, aux notifications, aux règles d'escalade, au suivi des SLA et aux pistes d'audit.
- Mettre en œuvre et configurer des fonctionnalités d'IA embarquées — telles que la recherche intelligente, l'assistance conversationnelle, la synthèse, les recommandations de contenu et le guidage multilingue — conformément aux exigences de gouvernance, de confidentialité et de contrôle d'accès de la CEDEAO.
- Déployer la solution en environnement de test puis en production (phase 1) ; exécuter les tests, l'acceptation par l'utilisateur, la validation des performances et du basculement, la documentation, la formation, le transfert et le support post-mise en service.

B. Exigences minimales de la solution et principes de déploiement

La solution intranet de la CEDEAO doit, au minimum, satisfaire aux exigences fonctionnelles et techniques suivantes, sous réserve de la validation de la CEDEAO et des contraintes d'infrastructure disponibles :

- Déploiement progressif : la mise en œuvre débutera par un premier lot couvrant une partie de la Commission et certains organes/comités, avec un modèle documenté et une conception évolutive pour le déploiement aux entités restantes.
- Haute disponibilité et architecture hybride distribuée : la solution devra inclure un équilibreur de charge en amont, des services applicatifs redondants et une architecture tirant parti à la fois des serveurs sur site de la CEDEAO au siège de la Commission et des serveurs basés sur le cloud, avec des mécanismes appropriés de basculement, de sauvegarde, de surveillance et de continuité.

- Collaboration hors ligne et synchronisation des fichiers : les dossiers de bureau désignés des utilisateurs seront automatiquement synchronisés avec leurs espaces intranet, avec un accès hors ligne au contenu synchronisé, une synchronisation reprenable, des contrôles de quotas/politiques et des règles de résolution des conflits.
- Numérisation des flux de travail : un moteur de flux de travail puissant et flexible sera intégré à l'intranet pour prendre en charge les formulaires administratifs, le routage, les approbations, les escalades, les notifications, les tableaux de bord, les journaux d'audit et les pièces jointes.
- Services d'IA intégrés : l'intranet doit fournir un assistant d'IA sécurisé et des fonctionnalités d'IA connexes pour prendre en charge la recherche, la navigation, la découverte de connaissances, la synthèse, les FAQ et l'assistance multilingue pour le personnel de la CEDEAO et les tiers autorisés, avec une gouvernance claire et des contrôles de supervision humaine.
- Alignement de la sécurité et du contrôle d'accès : la solution doit imposer un contrôle d'accès basé sur les rôles, une intégration des annuaires/identités lorsque disponible, une journalisation des audits, une classification des données et une séparation des espaces internes, restreints et tiers autorisés.

C. Hors champ d'application (limites des rôles)

Afin de maintenir des limites de rôle claires, les éléments suivants sont explicitement exclus du champ d'application de cette mission de conseil, sauf si cela est nécessaire à la coordination et à la définition des exigences :

- Acquisition de matériel supplémentaire, d'équipements réseau, d'abonnements au cloud ou d'appareils pour utilisateurs finaux au-delà des spécifications, des avis consultatifs et des conseils de déploiement requis dans le cadre de cette mission de conseil.
- Réingénierie de tous les systèmes d'information de l'entreprise ou développement d'applications personnalisées non liées aux capacités intranet, de flux de travail, de synchronisation de fichiers et d'IA de base définies dans les présentes spécifications .
- Nettoyage des contenus existants à l'échelle de l'entreprise, numérisation massive de documents ou migration des archives au-delà des activités initiales convenues d'intégration, de modèles et de chargement de contenu de phase 1.
- Une gestion du changement à l'échelle de l'organisation, au-delà du soutien à l'adoption, de la formation des utilisateurs et de l'assistance au déploiement nécessaires à la réussite de cette mission.

D. Calendrier et échéancier de travail (70 jours ouvrables sur 6 mois)

Les 70 jours ouvrables seront répartis sur six mois consécutifs. Le calendrier ci-dessous est indicatif et sera finalisé dans le rapport initial. La mobilisation peut ne pas être consécutive, mais l'entreprise devra rester disponible pour les ateliers, les revues, les phases de test, les activités de déploiement et l'accompagnement par étapes pour la mise en œuvre du premier lot et la planification de l'extension.

Mois	Durée estimée de l'effort (jours)	Objectif principal
Mois 1	10	Rapport de lancement, d'évaluation, de cadrage et de démarrage du lot 1

Mois 2	12	exigences, architecture cible et conception du déploiement progressif
3e mois	14	Configuration de la plateforme, configuration HA hybride et déploiement de la phase de test
Mois 4	14	Configuration, intégration et tests des flux de travail, de l'IA et de la synchronisation des fichiers
Mois 5	10	Assistance aux tests d'acceptation utilisateur (UAT), déploiement initial en production et formation
Mois 6	10	Soutien à la stabilisation, optimisation, feuille de route pour l'extension horizontale et rapport final

V. SUPERVISION ET SUIVI DU PROJET

L'entreprise travaillera sous la supervision générale des directions de la communication et des systèmes d'information de la CEDEAO, désignées comme maîtres d'ouvrage du projet intranet et d'espace de travail numérique, avec la coordination technique du Centre informatique communautaire de la CEDEAO et des points focaux TIC compétents des directions et organes/comités participants de la Commission. L'entreprise fournira des rapports d'étape au moins une fois par mois et lors de chaque réunion d'examen des étapes clés.

- Coordination hebdomadaire (selon les besoins) pendant les périodes de travail actives pour valider les tâches, les décisions et la préparation au déploiement du lot 1, et éliminer les obstacles.
- Rapports d'avancement mensuels (un minimum par mois) résumant le travail accompli, les risques/problèmes, les décisions requises et les prochaines étapes.
- Acceptation formelle des livrables par le ou les points focaux désignés de la CEDEAO sur la base des critères énumérés dans la section VII.

VI. PROFIL ET QUALIFICATIONS DE L'ÉQUIPE

Les soumissionnaires doivent fournir des justificatifs attestant de leur conformité aux exigences minimales obligatoires décrites ci-dessous. Les propositions ne satisfaisant à aucun critère seront jugées non conformes et seront exclues de l'évaluation.

A. Expérience et capacité institutionnelle de l'entreprise/du consortium (critères minimaux obligatoires)

L'entité soumissionnaire (qu'il s'agisse d'une entreprise unique ou d'un consortium/d'une coentreprise) doit fournir la preuve de son expérience et de ses capacités institutionnelles. Le cas échéant, cette expérience peut être démontrée par le chef d'équipe proposé au nom de l'entreprise/du consortium.

1. Expérience en matière d'hébergement et d'opérations régionales :

- Doit fournir la preuve d'au moins deux (2) contrats de services d'hébergement distincts gérés par l'entreprise/le consortium et/ou son chef d'équipe proposé pour la Commission de la CEDEAO ou l'une de ses agences spécialisées au cours des trois (3) dernières années.
2. Expertise en plateformes numériques conformes aux règles de la CEDEAO :
- Le candidat doit démontrer la réalisation réussie d'au moins trois (3) portails d'entreprise au cours des quatre (4) dernières années par l'entreprise/le consortium et/ou son chef d'équipe désigné. Parmi ceux-ci, au moins deux (2) doivent avoir été réalisés pour la Commission de la CEDEAO ou une agence spécialisée de la CEDEAO, avec un respect strict et vérifiable de la charte graphique officielle de la CEDEAO.
3. Étendue de l'expérience auprès des organisations internationales :
- L'entreprise/le consortium et/ou son chef d'équipe désigné doivent justifier d'au moins quatorze (14) interventions distinctes basées sur les TIC réalisées pour des organisations similaires. Par « organisations similaires », on entend les Communautés économiques régionales (CER), les Banques multilatérales de développement, les agences des Nations Unies ou d'autres organisations internationales comprenant au moins sept (7) États membres.
4. Capacité éprouvée à fournir des écosystèmes numériques intégrés :
- L'entreprise/le consortium et/ou son chef d'équipe désigné doivent fournir la preuve d'avoir conçu et déployé avec succès au moins deux (2) écosystèmes numériques complets pour la Commission de la CEDEAO ou l'un de ses organes. Un « écosystème numérique » est défini comme une solution comprenant au moins trois (3) composantes fonctionnelles distinctes mais interconnectées (par exemple, un portail public, une base de données à accès restreint et un système de gestion électronique des flux de travail). Cette expérience doit être attribuable à l'entreprise/au consortium ou à son chef d'équipe désigné.
5. Expérience avec les cadres subsidiaires de l'AU-REC :
- Le candidat doit justifier d'une expérience avec au moins deux (2) systèmes TIC développés à l'échelle continentale par l'entreprise/le consortium et/ou son chef d'équipe désigné, respectant explicitement le principe de subsidiarité entre l'Union africaine (UA) et ses CER. De manière essentielle, au moins une (1) de ces interventions doit avoir impliqué la localisation et l'adaptation complètes d'un système de l'UA au contexte spécifique de la CEDEAO.

B. Composition et qualifications proposées pour l'équipe (non négociables)

La proposition doit comporter une équipe de base d'experts nommément désignés. Les qualifications énumérées ci-dessous constituent les exigences minimales pour les rôles spécifiés. L'expérience avérée du chef d'équipe est un élément essentiel de l'évaluation des capacités globales du soumissionnaire.

Rôle	Profil et qualifications minimaux obligatoires
------	--

Chef d'équipe / Architecte d'entreprise senior	Une personne désignée, justifiant d'au moins 15 ans d'expérience documentée dans la direction de l'architecture et du déploiement de systèmes pour des clients gouvernementaux et multilatéraux. Elle doit démontrer une expertise pratique et directe en intégration REST/API, gestion de bases de données (PostgreSQL/MySQL), renforcement de la sécurité et animation de formations utilisateurs structurées pour au moins trois (3) CER africaines ou organismes continentaux distincts. Le profil du chef d'équipe doit correspondre en grande partie aux exigences de la section 4.1.
Webmaster et consultant en solutions web	Doit posséder une expérience pratique démontrable dans l'administration sécurisée de plateformes CMS multilingues et de portails de documents à accès restreint pour au moins deux (2) grandes institutions régionales ou continentales en Afrique.
Web et Formulaires électroniques / Spécialiste UX/UI	Doit fournir un portfolio démontrant une implication directe dans le développement et le déploiement de formulaires électroniques structurés et de projets de numérisation des flux de travail institutionnels pour au moins deux (2) clients multilatéraux ou gouvernementaux distincts.
Spécialiste des espaces de travail, de la messagerie et de la sécurité informatique	Doit fournir une preuve vérifiable d'avoir configuré des environnements Workspace, y compris WAF et la sécurité du courrier électronique (SPF/DKIM/DMARC), pour au moins deux (2) clients institutionnels (agence des Nations Unies, MDB ou REC).

VII. LIVRABLES, LANGUE, FORMAT ET QUANTITÉ

Les livrables doivent être concrets, mesurables et vérifiables. Sauf indication contraire, les rapports et la documentation clé doivent être fournis en anglais et en français, dans des formats modifiables (Word/Excel/Visio ou équivalent) et en PDF pour les versions finales. Les artefacts système (fichiers de configuration, scripts, définitions de flux de travail, paramètres de synchronisation, artefacts de configuration/gouvernance de l'IA et modules d'intégration) doivent être fournis sous une forme réutilisable et remis à la CEDEAO.

A. Livrables et critères d'acceptation

#	Livrable	Échéance (indicative)	Durée estimée de l'expérience (jours)	Critères d'acceptation (exemples)
1	Rapport initial et plan de travail détaillé par phases (y compris le périmètre du lot 1, les risques et la cartographie des parties prenantes)	Fin du mois 1	4	Approuvé par le point focal de la CEDEAO ; comprend les étapes clés, le périmètre du lot 1, le registre des risques et le plan de rapportage
2	Rapport d'évaluation : environnement intranet/collaboratif actuel, référentiel des processus administratifs, analyse des écarts et état de préparation du lot 1	Fin du mois 1	6	Définition claire des points de référence et liste des problèmes ; validée auprès des parties prenantes ; recommandations prioritaires
3	Exigences, architecture cible et stratégie de déploiement (architecture de l'information, modèle de sécurité, topologie hybride haute disponibilité, lot 1 et plan de montée en charge)	Fin du mois 2	8	Les exigences sont testables ; l'architecture couvre la haute disponibilité, la synchronisation, les flux de travail, l'IA et le déploiement progressif ; l'approbation est enregistrée.
4	Spécifications de conception et de construction de la solution (structure du site, modèle de synchronisation des fichiers, configuration du flux de travail et de l'IA, stratégie de test)	Fin du mois 2	6	Approche de conception validée ; spécifications de construction/test documentées et utilisables par la CEDEAO

#	Livrable	Échéance (indicative)	Durée estimée de l'expérience (jours)	Critères d'acceptation (exemples)
5	Plateforme intranet configurée en environnement de test (espaces, rôles, recherche, tableaux de bord, modèles et composants à charge équilibrée)	Fin du 3e mois	14	Plateforme de test accessible ; fonctionnalités essentielles démontrables ; liste de contrôle de configuration et de tests exécutée
6	Module de flux de travail et de synchronisation hors ligne (processus d'administration configurés, formulaires, politiques/clients de synchronisation et rapport de validation)	Fin du mois 4	10	Flux de travail sélectionnés fonctionnels ; synchronisation des dossiers de bureau avec les espaces intranet validée ; résultats des tests documentés
7	Suite logicielle d'IA embarquée et d'assistance à la connaissance (cas d'utilisation de l'IA, configuration, gouvernance et résultats des tests)	Fin du mois 4-5	6	Des capacités d'IA sont disponibles pour les utilisateurs autorisés ; des garde-fous sont documentés ; les scénarios convenus sont validés.
8	Phase 1 : déploiement en production et transfert (mise en service du lot 1, notes d'installation/configuration, guides, procédures opérationnelles standard et sessions de formation)	Fin du mois 5	10	Phase 1 de production opérationnelle ; au moins deux sessions de formation dispensées ; documentation acceptée
9	Support post-déploiement, optimisation et feuille de route/rapport de déploiement final	Fin du mois 6	6	Soutien à la stabilisation fourni ; feuille de route pour l'extension des entités restantes livrée ; rapport final remis dans les 15 jours calendaires suivant la date de fin.

B. Évaluation des performances (pendant la mise en œuvre)

- Respect des délais pour les étapes convenues et qualité des livrables conformément aux critères d'acceptation.
- Exploitation fonctionnelle de la plateforme intranet de phase 1, y compris l'intégration du premier lot et les exigences de déploiement hybride/à haute disponibilité.
- Validation réussie de la synchronisation des fichiers hors ligne, de la numérisation des flux de travail et des capacités d'IA intégrée par rapport aux cas d'utilisation et aux scénarios de test convenus.
- Qualité et exhaustivité de la documentation, approche en matière de sécurité et de gouvernance, et efficacité du transfert de connaissances et de la formation.
- Réactivité face aux retours d'information et résolution des problèmes lors des phases de préproduction/tests d'acceptation utilisateur, de la première mise en production et du support à la stabilisation.

VIII. CONFIDENTIALITÉ

Le consultant est tenu à une stricte confidentialité concernant toutes les informations consultées ou produites dans le cadre de cette mission. Aucune information relative au projet, aucun ensemble de données, aucune accréditation, aucun document, aucune définition de flux de travail, aucun détail de configuration d'IA ni aucun détail système ne peut être divulgué à des tiers ni reproduit/distribué sans l'autorisation écrite préalable de la CEDEAO. Le non-respect de cette obligation peut entraîner la résiliation immédiate du contrat. Cette obligation de confidentialité demeure en vigueur après la fin de la mission.

IX. PROPRIÉTÉ ET DROITS

Tous les livrables produits dans le cadre de cette mission de conseil – y compris la documentation, les configurations, les scripts, les modèles, les flux de travail, les éléments de configuration/gouvernance de l'IA, les supports de formation et autres résultats de mise en œuvre – seront la propriété de la CEDEAO. Le cabinet fournira à la CEDEAO les éléments nécessaires à l'exploitation, à l'extension et à la maintenance de la solution mise en œuvre, conformément aux mécanismes de gouvernance de la CEDEAO.

X. SOUMISSION DE LA PROPOSITION

Les entreprises ou consortiums intéressés sont invités à soumettre une proposition complète, structurée précisément comme décrit ci-dessous. La proposition doit être divisée en deux parties distinctes, soumises séparément : une proposition technique et une proposition financière. Tout manquement à cette structure ou l'absence de l'un des documents obligatoires entraînera le rejet immédiat de la proposition.

A. Proposition technique

La proposition technique doit comporter les sections suivantes dans l'ordre indiqué. Toutes les affirmations formulées en réponse aux qualifications décrites à la section 4 doivent être étayées par les preuves requises, rassemblées dans une « Annexe des preuves vérifiables » clairement intitulée « Annexe des preuves vérifiables ».

1. Lettre d'accompagnement : Lettre officielle, signée par un représentant autorisé de l'entité soumissionnaire, confirmant la validité de la proposition pour une période de 120 jours.
2. Profil du soumissionnaire et matrice de conformité :
 - Une brève présentation de l'entreprise soumissionnaire ou des membres du consortium.
 - Une matrice de conformité détaillée établissant une correspondance explicite entre chaque exigence des sections 4.1 et 4.2 et les éléments de preuve spécifiques fournis dans la proposition et son annexe. Chaque affirmation doit faire référence au numéro de page correspondant dans l'annexe.
3. Offre technique détaillée :
 - Une description complète de la méthodologie et de l'approche proposées pour la mise en place de l'intranet.
 - Un plan de travail détaillé et un calendrier de mise en œuvre, alignés sur le calendrier du projet de 70 jours/6 mois, indiquant clairement une approche de déploiement par étapes.
 - Un récit décrivant comment l'expérience du soumissionnaire avec des systèmes similaires, en particulier les écosystèmes numériques intégrés mentionnés dans la section 4.1.4, éclaire la solution proposée.
4. Composition et qualifications de l'équipe :
 - Une section présentant l'équipe principale proposée, incluant un organigramme du projet.
 - Pour chaque membre d'équipe désigné, un curriculum vitae (CV) détaillé et signé doit être fourni. Chaque CV doit mettre en évidence l'expérience directement liée aux qualifications obligatoires spécifiées à la section 4.2.
 - Copies de tous les diplômes et certifications professionnelles pertinents pour chaque membre d'équipe proposé.
5. Annexe relative aux preuves vérifiables : Cette annexe constitue l'unique source permettant de justifier toutes les affirmations relatives à l'expérience. Elle doit être organisée et clairement intitulée conformément aux exigences de la section 4. Les seules formes de preuves acceptables sont :
 - a) Copies numérisées de la première et de la dernière page des contrats concernés, indiquant clairement le client, le titre/l'objet du contrat et la page de signature ; OU
 - b) Une lettre officielle de bonne exécution ou un certificat d'achèvement du client, établi sur papier à en-tête de celui-ci ; OU

- (c) Procès-verbaux signés des négociations contractuelles ou des réunions de lancement de projet qui lient de manière irréfutable le soumissionnaire/chef d'équipe au projet spécifié.

Aucune autre forme de preuve (par exemple, de simples listes de projets, des liens Web sans contrats, des auto-déclarations) ne sera prise en compte.

B. Proposition financière

La proposition financière doit être soumise sous forme de document distinct et scellé, totalement indépendant de la proposition technique. Elle doit contenir :

- Une offre financière détaillée présentée sous forme de forfait, incluant toutes les taxes, les honoraires professionnels et les frais opérationnels.
- Un détail de la somme forfaitaire, précisant le niveau d'effort (en journées-personnes) pour chaque membre d'équipe proposé et les taux journaliers correspondants, doit être fourni. La proposition financière doit être structurée conformément aux instructions officielles de la CEDEAO en matière de passation de marchés.

XI. CRITÈRES DE SÉLECTION ET D'ÉVALUATION

La sélection se fondera sur une évaluation des compétences techniques et de l'expérience pertinente, conformément aux procédures d'achat de la CEDEAO. Les critères ci-dessous pourront être appliqués.

Critère	Description	Pondération indicative
qualifications pertinentes	Formation et certifications professionnelles en intranet d'entreprise/espace de travail numérique, automatisation des flux de travail, cloud/IA ou domaines connexes	20%
Expérience pertinente	Expérience avérée dans la mise en œuvre de plateformes intranet/collaboratives, les déploiements progressifs, les architectures hybrides haute disponibilité , l'intégration de flux de travail et d'IA	35%
Méthodologie et plan de travail	Qualité et faisabilité de l'approche proposée, y compris le déploiement du premier lot, la stratégie de mise à l'échelle et le calendrier sur 70 jours	30%
Références et résultats démontrés	Qualité des références pour des missions similaires et preuves des résultats obtenus	15%

La CEDEAO peut demander un entretien et/ou une démonstration de travaux similaires. Seules les propositions techniquement satisfaisantes pourront faire l'objet d'une évaluation financière, conformément aux procédures de la CEDEAO.